

KERING



# *guide*

DE L'ACTIONNAIRE

2025

---

## Kering en bref

Message du Président-Directeur général	p. 1
Profil du Groupe	p. 2
Chiffres clés 2024	p. 3
Gouvernement d'entreprise	p. 5
Le Comité exécutif	p. 6

## Kering en bourse

L'action Kering	p. 7
Le capital	p. 8
Le dividende	p. 8

## Kering en pratique

Modalités de détention	p. 9
Ordres de bourse	p. 10
Fiscalité	p. 11
Assemblée générale	p. 12
Nos publications	p. 13
Agenda 2025 et contacts	p. 14



## MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de mettre à votre disposition la neuvième édition de notre *Guide de l'actionnaire*, conçu pour vous aider dans vos démarches en tant qu'actionnaire de Kering.

Je tenais également à vous exprimer ma profonde gratitude pour votre confiance, souvent de longue date, vis-à-vis de Kering.

Depuis que le Groupe est devenu un acteur du luxe à part entière en 2013, nous avons mené une transformation majeure : le chiffre d'affaires de nos activités luxe a presque triplé et celui de la joaillerie a été multiplié par plus de quatre. Nous avons aussi étendu notre présence à deux segments adjacents – la lunetterie et, plus récemment, la beauté – dont le chiffre d'affaires s'approche aujourd'hui des 2 milliards d'euros et qui dégagent une rentabilité élevée.

Pour Kering, 2024 représente toutefois une année de déception par rapport à sa trajectoire historique et à son potentiel. Notre performance boursière, reflet de nos résultats récents, a eu un impact majeur pour nombre d'entre vous. Soyez assurés que j'en suis pleinement conscient et que j'aborde cette situation avec lucidité et responsabilité.

Vous le savez, nous avons accéléré la transformation de plusieurs de nos Maisons et n'avons cessé d'agir pour consolider nos marques et nourrir leur désirabilité sur le long terme. Dans l'ensemble du Groupe, et chez Gucci en premier lieu, nous avons pris des décisions déterminantes pour accroître l'impact de notre communication, rendre plus pertinentes nos stratégies produit, continuer à élever la qualité de notre distribution, et cela dans le respect de l'héritage créatif qui distingue nos Maisons.

Aujourd'hui, alors que nous renforçons notre organisation et l'ancrage de nos maisons, notre défi est de rester fidèles à la culture et aux valeurs qui font notre singularité. Nos efforts doivent rester soutenus et nous sommes confiants d'avoir amené Kering à un point de stabilisation, à partir duquel nous pourrions reprendre progressivement notre trajectoire de croissance.

Je vous remercie, chers actionnaires, de votre confiance et de votre fidélité.

**François-Henri Pinault**  
Président-Directeur général

## PROFIL DU GROUPE

Groupe de luxe mondial, Kering développe un ensemble de maisons emblématiques dans la mode, la maroquinerie et la joaillerie. En plaçant la création au cœur de sa stratégie, Kering permet à ses maisons de repousser leurs limites en termes d'expression créative, tout en façonnant un luxe durable et responsable.

### Nos maisons

GUCCI

SAINT LAURENT

BOTTEGA VENETA

BALENCIAGA

M@QUEEN

*Brioni*

BOUCHERON  
PARIS

*Pomellato*  
MILANO 1967

**DoDo**  
CHARMANTE JOAILLERIE

qeelin

GINORI  
1735  
ITALIA

KERING  
EYEWEAR

KERING  
BEAUTÉ

## La stratégie de Kering

### UNE VISION

Nos maisons sont des sources d'émotion et d'inspiration qui expriment un point de vue fort

### UN ANCRAGE DANS LE TEMPS LONG

Un groupe familial qui développe ses maisons étape par étape

- Désirabilité
- Créativité
- Influence

### UNE CONVICTON

Un marché au vaste potentiel de développement

### QUATRE PILIERS STRATÉGIQUES

- Développer un Groupe équilibré et complémentaire
- Réaliser pleinement le potentiel de croissance organique des maisons
- Piloter et soutenir les maisons grâce au modèle intégré du Groupe
- Placer le développement durable au cœur de notre modèle et faire avancer la cause des femmes

### DES PRIORITÉS FINANCIÈRES

clairement établies

- Des investissements soutenus pour renforcer la désirabilité et l'exclusivité de nos Maisons
- Un solide niveau de profitabilité
- Une génération de trésorerie élevée
- Une allocation équilibrée des capitaux et des ressources

**CHIFFRES CLÉS 2024**

**Groupe**

Chiffre d'affaires  
**17 194 M€**  
 - 12 % en publié par rapport à 2023  
 - 12 % en comparable par rapport à 2023

Résultat opérationnel courant  
**2 554 M€**  
 - 46 % par rapport à 2023  
 14,9 % marge opérationnelle courante

Résultat net part du Groupe  
**1 133 M€**  
 Dividende par action  
**6 €**

Cash-flow libre opérationnel  
**1 432 M€**  
 Cash-flow libre opérationnel hors acquisitions d'actifs immobiliers stratégiques  
**3 568 M€**

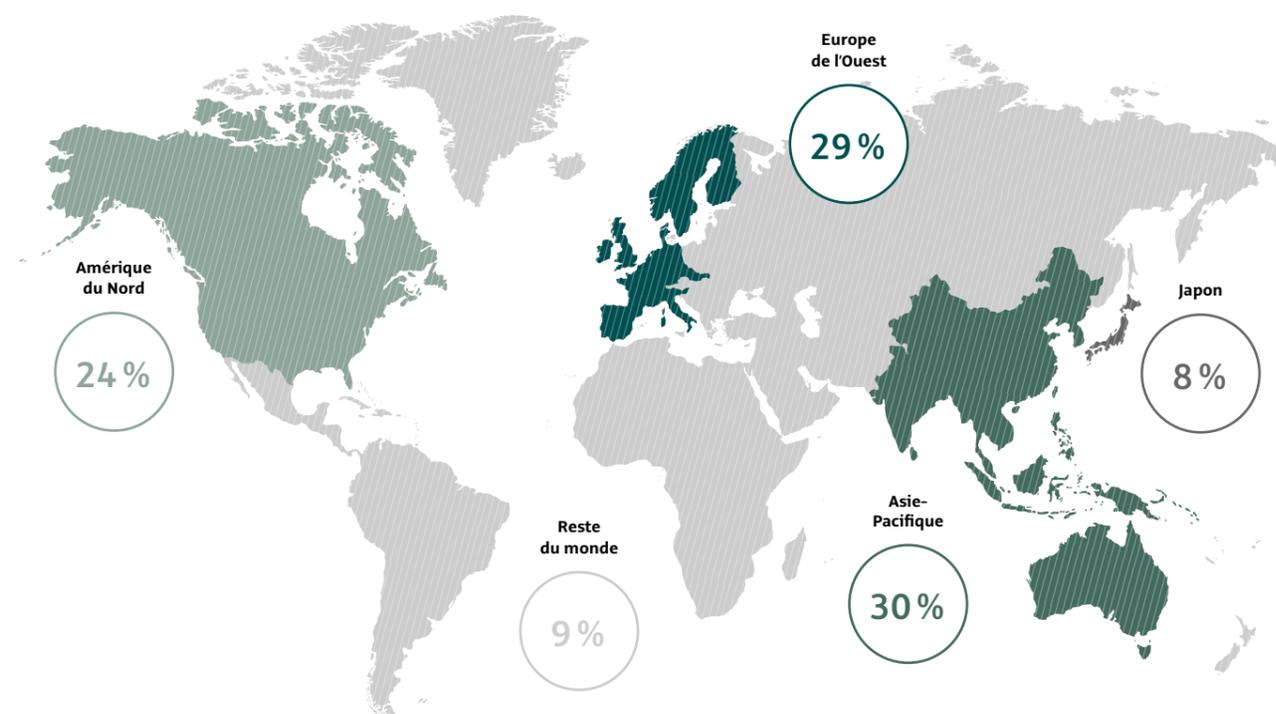
**46 930** collaborateurs au 31 décembre 2024<sup>1</sup>

**- 23 %** de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre<sup>2</sup>

**58 %** des managers sont des femmes

**CDP Triple A List**  
 Climate — Water — Forests

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique (pourcentage du chiffre d'affaires total)



<sup>1</sup> — 45 845 ETP moyen en 2024.  
<sup>2</sup> — Sur tous les scopes (1, 2 et 3) au 31 décembre 2024, par rapport à l'année de référence (2022).

## CHIFFRES CLÉS 2024

### Répartition du chiffre d'affaires par segment

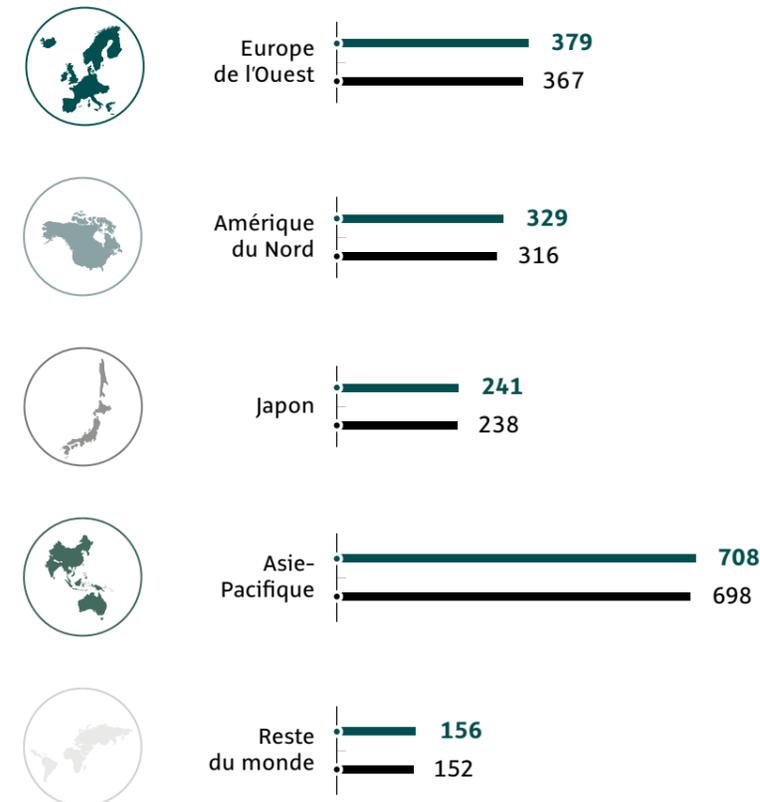
(en millions d'euros)	2024	2023	Variation publiée	Variation comparable <sup>1</sup>
Gucci	7 650	9 873	- 23 %	- 21 %
Yves Saint Laurent	2 881	3 179	- 9 %	- 9 %
Bottega Veneta	1 713	1 645	+ 4 %	+ 6 %
Autres Maisons	3 221	3 514	- 8 %	- 7 %
Kering Eyewear et Corporate	1 941	1 568	+ 24 %	+ 8 %
Éliminations	(212)	(213)	n.a.	n.a.
<b>GROUPE</b>	<b>17 194</b>	<b>19 566</b>	<b>- 12 %</b>	<b>- 12 %</b>

<sup>1</sup> — À périmètre et taux de change comparables. La définition de la croissance comparable est présentée en page 79 du Document d'enregistrement universel 2024.

### Répartition du résultat opérationnel courant par segment

(en millions d'euros)	2024	2023	Variation publiée
Gucci	1 605	3 264	- 51 %
Yves Saint Laurent	593	969	- 39 %
Bottega Veneta	255	312	- 18 %
Autres Maisons	(9)	212	n.a.
Kering Eyewear et Corporate	112	(7)	n.a.
Éliminations	(2)	(4)	n.a.
<b>GROUPE</b>	<b>2 554</b>	<b>4 746</b>	<b>- 46 %</b>
Taux de marge opérationnelle courante (en % du chiffre d'affaires)	<b>14,9 %</b>	<b>24,3 %</b>	<b>- 9,4 pts</b>

### Nombre de magasins gérés en propre par zone géographique



# 1 813

Total au 31 décembre 2024

**1 771** au 31 décembre 2023

## GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Kering est une société anonyme, conduite par un Conseil d'administration, qui a opté pour l'unicité des fonctions de Président et de Directeur général. La société se réfère au Code AFEP-MEDEF.

### Le Conseil d'administration

Principale instance de gouvernance de Kering, le Conseil d'administration est nommé par les actionnaires. Il détermine la stratégie du Groupe et veille à sa mise en œuvre. Le Conseil est composé d'administrateurs d'expérience large et diversifiée, avec une dimension internationale. Le Conseil d'administration a mis en place quatre comités spécialisés chargés de l'assister : le Comité d'audit, le Comité des rémunérations, le Comité des nominations et de la gouvernance, et le Comité de développement durable.

### Composition du Conseil d'administration

(au 25 avril 2025)

#### François-Henri Pinault

Président du Conseil d'administration et Directeur général

#### Administrateurs indépendants :

**Véronique Weill,**  
Administratrice référente

**Dominique D'Hinnin**  
**Serge Weinberg**  
**Giovanna Melandri**  
**Maureen Chiquet**  
**Yonca Dervisoglu**  
**Rachel Duan**

#### Administrateurs non indépendants :

**Jean-Pierre Denis,**  
Réfèrent climat  
**Financière Pinault,**  
représentée par Héroïse Temple-Boyer  
**Baudouin Prot**

#### Administrateurs représentant les salariés :

**Concetta Battaglia**  
**Vincent Schaal**

## 13 Administrateurs



**François-Henri Pinault**  
Président-Directeur général



**Véronique Weill**  
Administratrice référente et Présidente du Comité des rémunérations



**Dominique D'Hinnin**  
Président du Comité d'audit



**Serge Weinberg**  
Président du Comité des nominations et de la gouvernance



**Giovanna Melandri**  
Présidente du Comité de développement durable



Maureen Chiquet



Yonca Dervisoglu



Rachel Duan



Concetta Battaglia



Vincent Schaal



**Jean-Pierre Denis**  
Réfèrent climat



**Financière Pinault**  
représentée par Héroïse Temple-Boyer



Baudouin Prot

**LE COMITÉ EXÉCUTIF**

Il compte 13 membres  
au 25 avril 2025



**François-Henri Pinault**  
Président-Directeur général



**Francesca Belletini**  
Directrice générale adjointe,  
en charge du développement des maisons



**Jean-Marc Duplaix**  
Directeur général adjoint  
et Chief Operating Officer



**Stefano Cantino**  
Directeur général de Gucci



**Cédric Charbit**  
Directeur général de Saint Laurent



**Laurent Claquin**  
Chief Brand Officer



**Raffaella Cornaggia**  
Directrice générale de Kering Beauté



**Marie-Claire Daveu**  
Directrice du développement durable  
et des affaires institutionnelles



**Mélanie Flouquet**  
Secrétaire générale



**Béatrice Lazat**  
Directrice des ressources humaines



**Armelle Poulou**  
Directrice financière



**Bartolomeo Rongone**  
Directeur général de Bottega Veneta



**Roberto Vedovotto**  
Président-Directeur général de Kering Eyewear

## L'ACTION KERING

La capitalisation boursière de Kering est de 29,4 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

### Fiche signalétique

Place de cotation	Euronext Paris
Lieu d'échange	Eurolist compartiment A
Date d'introduction	25 octobre 1988 (sur le Second Marché)
Principaux indices	CAC 40 (depuis le 9 février 1995) EURO STOXX 50 (depuis le 24 septembre 2018) CAC 40 ESG (depuis le 22 mars 2021)
Nombre d'actions	123 420 778 au 31 décembre 2024
Codes	ISIN : FR 0000121485 Reuters : PRTP.PA Bloomberg : KER:FP
Banque dépositaire	Société Générale Securities Services

### Données boursières

	2024	2023	2022
Cours <sup>1</sup> le + haut (en euros)	434,5	600,0	740,8
Cours <sup>1</sup> le + bas (en euros)	208,5	382,0	442,5
Cours <sup>1</sup> au 31 décembre (en euros)	238,5	399,0	475,5
<b>Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions d'euros)</b>	<b>29 405</b>	<b>49 245</b>	<b>58 996</b>
Nombre d'actions au 31 décembre	123 420 778	123 420 778	124 070 778

1 — Cours de clôture.

Source : Euronext.

### Performance de l'action Kering

Évolution du cours de Kering du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 22 avril 2025.



Source : Euronext.

L'année 2024 a été marquée par des performances contrastées sur les marchés boursiers mondiaux. Aux États-Unis, les principaux indices ont enregistré des hausses significatives, portées par les géants technologiques. En Europe, les résultats ont été plus hétérogènes. En France, le CAC 40 a reculé, et la pression sur le secteur du luxe, qui représente une part importante de l'indice, s'est accrue au cours de l'année.

Les premiers mois de 2025 ont été marqués par une volatilité importante, liée notamment à la mise en œuvre de nouvelles politiques tarifaires aux États-Unis, et à l'escalade des tensions commerciales qui en a résulté.

Dans ce contexte, la sous-performance de Kering s'explique en partie par la dégradation de l'environnement géopolitique et commercial global, mais reflète également des résultats financiers en recul, en particulier pour Gucci, sa première maison.

## LE CAPITAL

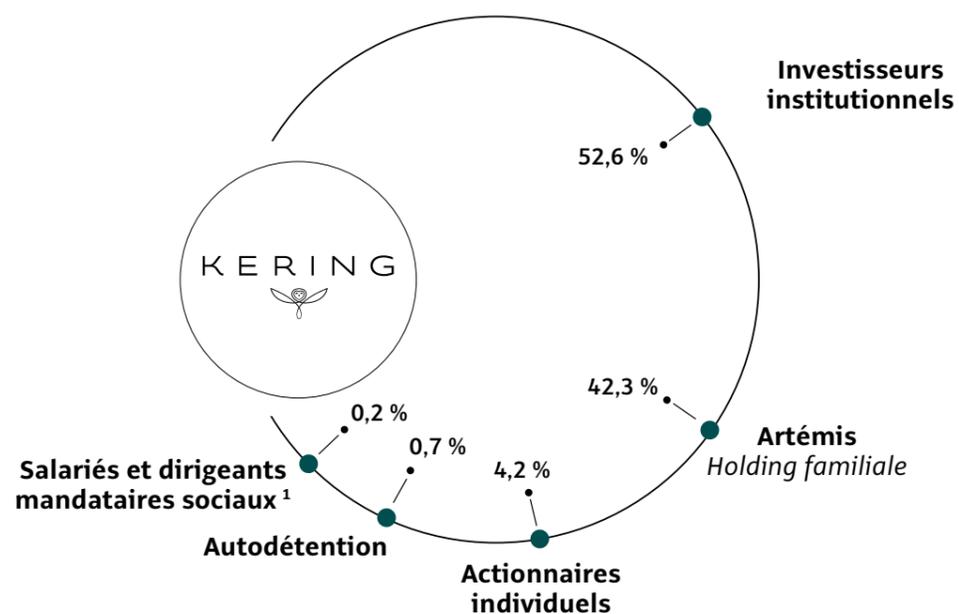
Le capital social de Kering au 31 décembre 2024 est constitué de 123 420 778 actions, d'une valeur nominale de 4 euros.

Au 31 décembre 2024, les actionnaires individuels détiennent 4,2% du capital du Groupe. Les investisseurs institutionnels représentent 52,6% du capital, dont 6% détenus par des gestions françaises et 46,6% par des gestions internationales.

Au sein de ces investisseurs institutionnels internationaux, les actionnaires nord-américains détiennent 22,9% du capital et les actionnaires britanniques 11,1% du capital. L'Europe continentale (hors France) représente 6,5% du capital, dont notamment la Suisse (1,6%), la Norvège (1%) et l'Allemagne (0,8%). Les actionnaires de la région Asie-Pacifique représentent 3% du capital.

### Répartition du capital au 31 décembre 2024

(chiffres arrondis)



<sup>1</sup> — Identification actionnaires au 31 décembre 2024.

## LE DIVIDENDE

L'Assemblée générale du 24 avril 2025 a approuvé la distribution d'un dividende de 6,00 € par action au titre de l'exercice 2024. Un acompte sur dividende de 2,00 € par action au titre de cet exercice a été mis en paiement le 16 janvier 2025, et le solde du dividende de 4,00 € sera mis en paiement le 7 mai 2025.

Pour percevoir le dividende, il faut être détenteur d'au moins une action Kering la veille au soir de la date de versement (arrêté des positions). Le dividende est versé automatiquement, sans démarche spécifique de la part des actionnaires.

### Solde du dividende - Calendrier

- 5 mai 2025 :**  
détachement du coupon
- 6 mai 2025 (soir) :**  
arrêté des positions
- 7 mai 2025 :**  
mise en paiement

### Actionnaire au nominatif administré ou au porteur,

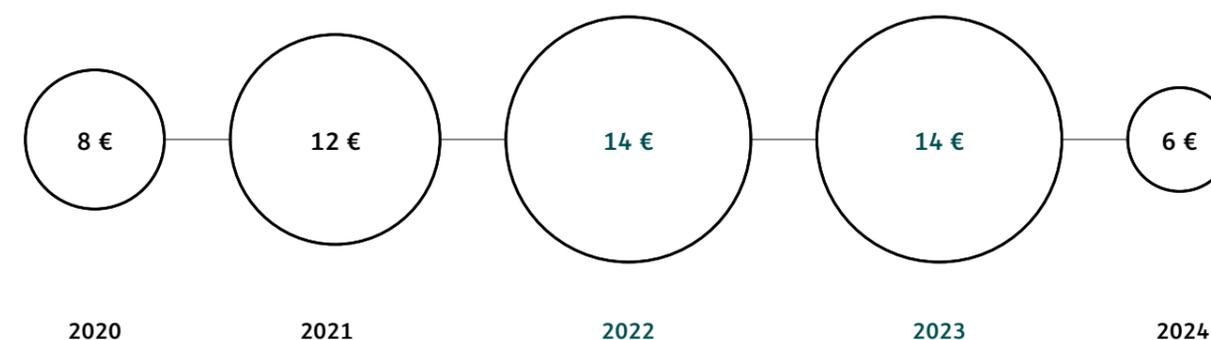
c'est votre intermédiaire financier qui crédite directement votre compte en fonction du nombre d'actions que vous détenez.

### Actionnaire au nominatif pur, Société Générale Securities

Services procède à un virement sur votre compte bancaire le jour même de la date de mise en paiement du dividende.

### Évolution du dividende

par action au titre de l'exercice



## MODALITÉS DE DÉTENTION

Les actions Kering peuvent être détenues selon trois modes : au nominatif pur, au nominatif administré ou au porteur.

### Les modes de détention

#### Nominatif pur

Vous êtes connu de Kering et vos titres sont inscrits sur un compte nominatif chez Société Générale Securities Services, qui en assure la gestion.

#### Nominatif administré

Vous êtes connu de Kering et vos titres sont inscrits sur un registre auprès de Société Générale Securities Services, mais c'est votre intermédiaire financier qui assure la gestion du compte et reste votre interlocuteur.

#### Au porteur

Vous n'êtes pas connu de Kering et vos titres sont inscrits sur un compte-titres, tenu par votre intermédiaire financier qui assure la gestion du compte et reste votre interlocuteur.

### Quels sont les avantages du nominatif ?

#### Une information personnalisée

Réception automatique de la Lettre aux actionnaires (éditée deux fois par an), de la convocation à l'Assemblée générale (sauf en cas d'abonnement à l'e-convocation) et de toute information concernant les opérations sur titres.

#### Un droit de vote double

est attribué à chaque action détenue au nominatif depuis au moins deux ans.

#### Accès facilité à l'Assemblée générale

Aucune formalité préalable attestant de l'enregistrement des titres sur un compte-titres et envoi de la carte d'admission sur demande.

#### Une action suffit

pour ouvrir un compte-titres au nominatif.

### Quels sont les avantages du nominatif pur ?

#### La gratuité de la gestion

Les actionnaires au nominatif pur sont totalement exonérés de droits de garde ainsi que des frais inhérents à la gestion courante de leurs titres :

- conversion des titres au porteur, transfert de titres,
- traitement des dossiers juridiques : mutations, donations, successions, etc.,
- traitement des opérations sur titres (augmentation de capital, attribution de titres, etc.),
- paiement des dividendes.

#### La garantie d'une information

**personnalisée** avec un accès direct à Société Générale Securities Services :

- avis de convocation, formulaire unique de demande de carte d'admission/procuration/vote par correspondance et documents d'information légale,
- information téléphonique sur la gestion des titres, la fiscalité des valeurs mobilières, l'organisation des Assemblées générales.

Les opérateurs du Centre de relation clients Nomilia de Société Générale Securities Services sont disponibles pour répondre à l'ensemble des questions relatives aux comptes des actionnaires au nominatif du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00 (heure de Paris) au 02 51 85 67 89 et un serveur vocal interactif est accessible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

#### Un site internet dédié

à la gestion de votre compte :

**[www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com)**.

Il vous offre les fonctionnalités suivantes :

- un accès à vos données personnelles,
- une consultation détaillée et valorisée de vos avoirs,
- des informations ponctuelles de l'émetteur,
- un espace « Documentation en ligne »,
- un espace « Vos relevés »,
- la possibilité d'effectuer en ligne des achats ou des ventes d'actions,
- le suivi de vos opérations en cours,
- la possibilité de recevoir par courriel votre convocation aux Assemblées générales (e-convocation),
- la possibilité de voter avant l'Assemblée générale ou de demander une carte d'admission,
- la possibilité de demander en ligne la dispense d'acompte d'impôt sur le revenu.

### Comment inscrire mes titres au nominatif pur ?

Il suffit que vous adressiez à votre intermédiaire financier le formulaire de transfert de vos titres, téléchargeable sur [www.kering.com](http://www.kering.com) > rubrique Finance > Être actionnaire. Le formulaire peut aussi vous être envoyé sur simple demande auprès de Société Générale Securities Services ou du Service Actionnaires de Kering. Votre intermédiaire financier se mettra alors directement en contact avec Société Générale Securities Services pour livrer les actions correspondantes et nous communiquer vos coordonnées.

#### VOTRE INTERLOCUTEUR

Société Générale Securities Services  
SGSS/SBO/ISS/CLI  
32, rue du Champ de Tir – CS 30812  
44308 Nantes Cedex 3 – France  
Tél. : 02 51 85 67 89  
(du lundi au vendredi, de 9h30 à 18h00)

## Synthèse des caractéristiques des différents modes de détention

	Actionnaires au nominatif		Actionnaires au porteur
	Pur	Administré	
Qui tient mon compte-titres ?	Société Générale Securities Services assure la gestion de votre compte-titres pour le compte de Kering	Votre intermédiaire financier assure la gestion de votre compte-titres et transmet à Société Générale Securities Services les informations relatives à vos actions	Votre intermédiaire financier assure la gestion de votre compte-titres
À qui dois-je adresser mes ordres d'achat ou de vente ?	Société Générale Securities Services	Votre intermédiaire financier	
Quels sont les frais de garde et de gestion ?	Gratuits	Variables selon les tarifs de votre intermédiaire financier	
Et pour ma déclaration fiscale annuelle ?	Société Générale Securities Services vous adresse un imprimé fiscal unique (IFU) regroupant les opérations intervenues sur vos actions Kering dans l'année écoulée	Votre intermédiaire financier vous adresse un imprimé fiscal unique (IFU) consolidant toutes les opérations de votre compte-titres	
Puis-je inscrire mes titres dans un PEA ?	Non	Oui	Oui
Comment suis-je convoqué à l'Assemblée générale ?	L'ensemble des documents nécessaires pour participer à l'Assemblée générale vous est envoyé automatiquement, sous forme papier ou sous forme électronique si vous optez pour l'e-convocation		Vous n'êtes pas convoqué automatiquement et devez vous informer de la date de l'Assemblée générale par les moyens publics
Que dois-je présenter pour être admis à l'Assemblée générale ?	Votre carte d'admission ou votre pièce d'identité		Votre carte d'admission ou l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier et votre pièce d'identité
Quels sont mes droits de vote à l'Assemblée générale ?	Un droit de vote double est attribué à chaque action détenue au nominatif depuis deux ans au moins		Une voix par action
Comment recevoir les documents relatifs à mes actions ?	Ils vous sont envoyés automatiquement par Société Générale Securities Services		Ils vous sont envoyés automatiquement par votre intermédiaire financier, teneur de compte

## ORDRES DE BOURSE

Plusieurs solutions s'offrent à vous pour acheter et vendre des actions Kering.

## Comment acheter et vendre des actions Kering ?

En tant que particulier, vous n'êtes pas habilité à intervenir sur le marché. Il est donc nécessaire de transmettre vos ordres à un intermédiaire financier.

## À qui s'adresser ?

## Actionnaire au nominatif pur

Kering a mandaté Société Générale Securities Services pour assurer la gestion des titres au nominatif pur de ses actionnaires. Vos ordres sont donc à transmettre à Société Générale Securities Services via le site internet dédié ou en contactant le Centre de relation clients Nomilia (voir page 14).

## Actionnaire au nominatif administré ou au porteur

Adressez-vous à votre intermédiaire financier, qui se chargera de l'exécution de l'ordre, de la tenue de votre compte et de l'envoi d'un avis d'opéré stipulant l'exécution de l'ordre de bourse.

## Comment passer un ordre ?

Tout ordre transmis devra comporter :

- le sens de l'opération : achat ou vente,
- le code ISIN de Kering : FR 0000121485,
- la quantité de titres à négocier,
- le type d'ordre (qui fixe les conditions de prix),
- la validité de l'ordre (qui détermine sa durée maximum de présentation au marché).

– « Jour » : l'ordre ne peut être exécuté que pendant la journée en cours.

– « Mois » : l'ordre restera présent sur le marché jusqu'à la fin du mois calendaire considéré au cours duquel il a été reçu.

– « À date déterminée » : sauf exécution ou annulation par le titulaire du compte, l'ordre restera présent sur le marché jusqu'au jour indiqué ou au jour de bourse précédent, si la date indiquée n'est pas un jour d'ouverture de la bourse. La validité de l'ordre à date déterminée ne peut être supérieure à deux mois calendaires.

En l'absence de précision, tout ordre sera enregistré comme « Mois ».

## Les principaux types d'ordre

	Descriptif	Avantage	Inconvénient
L'ordre à cours limité	Permet d'acheter ou de vendre une quantité de titres avec une condition de prix. À l'achat, l'ordre ne sera exécuté que si le cours est inférieur ou égal au prix fixé. À la vente, l'ordre ne sera exécuté que si le cours est supérieur ou égal au prix fixé.	Maîtrise du cours auquel l'ordre sera exécuté.	L'exécution peut être partielle.
L'ordre à la meilleure limite	Permet d'acheter ou de vendre une quantité de titres au meilleur prix lors de sa transmission sur le marché, sans limite. Une fois le prix fixé, l'ordre devient un ordre à cours limité sur cette valeur, à l'achat comme à la vente.	Obtention du meilleur prix.	L'exécution peut être partielle. Pas de maîtrise du cours auquel l'ordre sera exécuté.
L'ordre au marché	Permet d'acheter ou de vendre une quantité de titres sans limite de prix.	Exécution totale car prioritaire.	Pas de maîtrise du cours auquel l'ordre sera exécuté.

## FISCALITÉ

Ces informations vous sont fournies à titre indicatif et ne se substituent pas à un examen de chaque situation particulière. Il vous appartient de vous informer auprès de votre conseiller habituel sur le traitement fiscal et social de vos actions.

### Fiscalité en vigueur applicable aux dividendes mis en paiement en 2025

#### Dividendes perçus par une personne physique résidente fiscale de France (hors PEA)

Lors de leur versement, les dividendes sont soumis :

- **au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL)** au taux de 12,8 %, à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu ; et
- **aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.**

Les personnes dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 50 000 € (célibataires, divorcés ou veufs) ou à 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) peuvent demander à être dispensées de cet acompte. Les demandes de dispense doivent être adressées avant le 30 novembre de l'année précédant celle de la perception des revenus à Société Générale Securities Services (ou à l'intermédiaire financier en cas de détention au porteur). Cette demande peut être faite en ligne via le site *Sharinbox*.

Lors de la déclaration des revenus 2025, les dividendes sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8 % ou, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Le PFNL est imputé sur l'impôt dû.

L'alignement du taux du PFNL sur celui du PFU revient ainsi en pratique à s'acquitter de l'imposition à la source, sauf en cas d'option pour le barème progressif.

#### Dividendes perçus par une personne physique non résidente fiscale de France

Lors de leur versement, les dividendes sont soumis à une retenue à la source de 12,8 %.

Toutefois, en cas de versement dans un État ou territoire non coopératif (ETNC), cette retenue à la source est portée à 75 %.

La retenue à la source est susceptible d'être réduite ou éliminée en application d'une convention fiscale signée par la France<sup>1</sup>. Les conditions de fond et de forme pour bénéficier d'une telle réduction ou élimination devront être vérifiées pour chaque situation.

1 — à compter du 1er janvier 2026, les dividendes payés à des résidents fiscaux de pays ayant signé avec la France une convention fiscale prévoyant une absence ou une exonération de retenue à la source sur dividendes seront automatiquement soumis à la retenue à la source de droit interne. Le bénéficiaire pourra en obtenir le remboursement s'il démontre qu'il remplit les conditions requises par la convention applicable pour bénéficier de l'absence ou de l'exonération de retenue à la source.

### Fiscalité en vigueur applicable aux plus-values de cession des actions réalisées en 2025

#### Pour une personne physique résidente fiscale de France (hors PEA)

La plus-value de cession se calcule au moment de la vente des actions. Elle correspond à la différence entre leur prix de vente et leur prix d'achat, multipliée par le nombre d'actions vendues.

Les plus-values sont soumises :

- **au PFU de 12,8 %** ou, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; et
- **aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.**

Les prélèvements sociaux de 17,2 % ne sont pas déductibles du revenu imposable soumis au PFU.

#### Pour une personne physique non résidente fiscale de France

En principe, les plus-values réalisées par des non résidents ne sont pas soumises à l'impôt en France. Toutefois, lorsque le cédant est domicilié dans un ETNC, ces plus-values sont imposées au taux forfaitaire de 75 %.

### Option globale pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu

Les contribuables français qui perçoivent des revenus de capitaux mobiliers ou réalisent des plus-values entrant dans le champ d'application du PFU peuvent, sur option expresse et irrévocable, être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Cette option est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU. Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus. Toutefois, les contribuables qui n'ont pas opté pour l'imposition au barème peuvent également choisir l'option en formulant une demande à leur service ou depuis leur espace sécurisé sur <https://www.impots.gouv.fr>.

Cette option ouvre droit à un abattement de 40 % sur le montant brut des dividendes perçus.

Par ailleurs, la contribution sociale généralisée (CSG), incluse dans les prélèvements sociaux de 17,2 % dus sur les plus-values de cession d'actions soumises sur option au barème progressif de l'impôt sur le revenu, est déductible à hauteur de 6,8 % du revenu global imposable l'année de son paiement.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Cet événement annuel constitue une occasion unique de s'informer des résultats et de participer aux décisions importantes du Groupe.



### L'Assemblée générale se tient avec la présence physique des actionnaires

#### Qui peut participer ?

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, a le droit d'assister à l'Assemblée générale (dès lors que vous détenez au moins une action, au plus tard le deuxième jour ouvré avant l'Assemblée générale).

Seuls les actionnaires munis d'une carte d'admission ou d'une attestation de participation accompagnée d'une pièce d'identité sont admis à l'Assemblée générale.

#### Comment y assister ?

Pour assister personnellement à l'Assemblée générale, vous faire représenter ou voter, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire.

##### — Si vous êtes **actionnaire au nominatif** :

vos titres doivent être inscrits en compte nominatif au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, à zéro heure, heure de Paris.

##### — Si vous êtes **actionnaire au porteur** :

vous devez faire établir, par l'intermédiaire financier assurant la gestion de vos titres Kering, une attestation de participation constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable de vos actions au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, à zéro heure, heure de Paris.

#### Si vous ne pouvez pas vous déplacer

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'Assemblée générale peuvent participer à distance en donnant procuration, en votant par correspondance ou en votant par internet (plateforme VOTACCESS).

L'Assemblée générale est retransmise en direct et en différé sur le site internet, [www.kering.com](http://www.kering.com).

#### Vous n'avez pas reçu votre carte d'admission à temps pour l'Assemblée générale ?

**Actionnaire au nominatif** : présentez simplement votre pièce d'identité.

**Actionnaire au porteur** : présentez votre pièce d'identité et l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier.

### Les démarches pour participer à l'Assemblée générale, donner procuration ou voter par correspondance

	Par voie postale	Par internet (plateforme VOTACCESS)
<b>Actionnaire au nominatif</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 — Complétez le formulaire unique joint à la brochure de convocation (pour obtenir une carte d'admission, voter ou donner pouvoir).</li> <li>2 — Dated et signez en bas du formulaire.</li> <li>3 — Renvoyez-le à l'aide de l'enveloppe T fournie par Société Générale Securities Services.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 — Rendez-vous sur <a href="http://www.sharinbox.societegenerale.com">www.sharinbox.societegenerale.com</a> <b>En cas de première connexion</b>, activez votre compte Shareinbox by SG Markets en renseignant le code d'accès et le mot de passe transmis par Société Générale Securities Services. Vous devrez également définir les modalités de votre seconde authentification de sécurité, en suivant la procédure indiquée à l'écran. <b>Si vous avez déjà activé votre compte Shareinbox by SG Markets</b>, connectez-vous en renseignant l'e-mail de connexion que vous avez défini lors de l'activation de votre compte et votre mot de passe, puis procédez à votre seconde authentification de sécurité selon la modalité que vous aurez choisie lors de l'activation de votre compte.</li> <li>2 — Vous accédez ainsi à la plateforme VOTACCESS.</li> <li>3 — Suivez les instructions pour imprimer votre carte d'admission, voter ou donner pouvoir.</li> </ol>
<b>Actionnaire au porteur</b>	<p><b>Si votre intermédiaire financier a adhéré à VOTACCESS :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 — Connectez-vous sur le portail de votre intermédiaire avec vos codes d'accès habituels.</li> <li>2 — Cliquez sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à vos actions Kering.</li> <li>3 — Suivez les instructions afin d'accéder à la plateforme.</li> </ol> <p><b>Si votre intermédiaire financier n'a pas adhéré à VOTACCESS :</b></p> <p><b>Demander une carte d'admission</b> Votre demande doit être adressée à l'intermédiaire financier assurant la gestion de vos titres Kering. Celui-ci doit transmettre une attestation de participation à Société Générale Securities Services et demander qu'une carte vous soit adressée.</p> <p><b>Voter par procuration ou par correspondance</b> Vous devez demander le formulaire unique de procuration/ vote par correspondance à l'intermédiaire financier assurant la gestion de vos titres Kering et le lui renvoyer complété ; celui-ci le transmettra à Société Générale Securities Services, accompagné de l'attestation de participation.</p>	

#### En cas de question,

les actionnaires peuvent contacter le Centre de relation clients Nomilia de Société Générale Securities Services disponible du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00 (heure de Paris) au numéro de téléphone suivant : 02 51 85 67 89.

#### Conformément à la réglementation en vigueur

- Si vous cochez plusieurs modalités de participation sur votre formulaire, vos instructions seront invalides et ne pourront être prises en compte.
- Si vous avez déjà exprimé votre vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'Assemblée générale, vous ne pourrez plus choisir un autre mode de participation.



## Opter pour l'e-convocation

Kering propose à ses actionnaires au nominatif d'être e-convoqués, c'est-à-dire de recevoir leur dossier de convocation aux Assemblées générales par courriel.

Choisir l'e-convocation, c'est choisir une modalité de convocation simple, rapide, sécurisée et économique. Vous contribuez ainsi à préserver l'environnement par la réduction de notre impact carbone en évitant l'impression et l'envoi de dossiers de convocation papier par voie postale.

Pour opter pour l'e-convocation à compter des Assemblées générales postérieures à celle du 24 avril 2025, il vous suffit de vous connecter directement à la rubrique « Mes e-services » du site actionnaire : [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com).

## NOS PUBLICATIONS

Tout au long de l'année, Kering met à votre disposition de nombreuses publications vous permettant de suivre les résultats financiers du Groupe, ainsi que ses engagements, sa stratégie et son actualité.

### Publications institutionnelles

 Document d'enregistrement universel



 Rapport d'activité (version e-accessible)

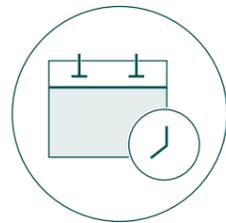
### Publications actionnaires

 Guide de l'actionnaire

 Lettres aux actionnaires

### Un espace dédié [www.kering.com](http://www.kering.com)

La rubrique Finance du site internet [www.kering.com](http://www.kering.com) rassemble l'ensemble des informations et publications susceptibles de vous intéresser, telles que l'évolution du cours de l'action, les communiqués de presse, les principaux documents légaux et, enfin, les démarches liées à la gestion de vos actions. Vous avez la possibilité de vous abonner aux alertes Presse et/ou Finance pour suivre en temps réel l'actualité du Groupe.


**AGENDA 2025**
**23 avril 2025**

Chiffre d'affaires  
du 1<sup>er</sup> trimestre 2025

**29 juillet 2025**

Résultats semestriels

**7 mai 2025**

Versement du solde du  
dividende de l'exercice 2024

**octobre 2025**

Chiffre d'affaires  
du 3<sup>e</sup> trimestre 2025

**CONTACTS**

Pour toute demande concernant la gestion de vos comptes au nominatif pur<sup>1</sup>, Société Générale Securities Services est votre interlocuteur unique.

Pour toute autre question, vous pouvez contacter :

**Société Générale Securities Services**

SGSS/SBO/ISS

32, rue du Champ de Tir - CS 30812  
44308 Nantes Cedex 3 – France

Tél. : 02 51 85 67 89

(du lundi au vendredi, de 9h30 à 18h00)

**Kering**

Service Relations Actionnaires

40, rue de Sèvres  
75007 Paris

Tél. : 01 45 64 65 64

E-mail : [actionnaire@kering.com](mailto:actionnaire@kering.com)

1 — Si vous êtes actionnaire au nominatif administré, l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte reste votre interlocuteur.

**Kering** — Société anonyme au capital de 496 283 112 euros

Siège social : 40, rue de Sèvres – 75007 Paris, France

552 075 020 RCS Paris

Tél. : 01 45 64 61 00

[www.kering.com](http://www.kering.com)

Réalisation : Ruban Blanc.

Crédits photos : © Sophie Alyz pour Kering, Carole Bellaïche, Marthe Lemelle, Benoît Peverelli, Miguel Sandinha, Eric Sander.

Ce guide de l'actionnaire est publié par la Direction de la Communication financière de Kering. Document achevé de rédiger le 30 avril 2025.

K E R I N G

